

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 29 avril 2019

Présents: MM. Marc BOLLAND
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE, Mireille HABETS
Myriam ABAD-PERICK
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président
Echevins
Présidente du CPAS
Directrice générale

objet : ORDONNANCE DE POLICE – DEMENAGEMENT RUE ENTRE-DEUX-VILLES FACE AU 46.

LE COLLEGE,

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant qu'un déménagement aura lieu les samedi 25 mai et dimanche 26 mai 2019, rue Entre-deux-Villes, 46/11 à BLEGNY ;

Considérant que pour ce déménagement, il sera nécessaire d'utiliser les emplacements de stationnement situés à proximité de l'habitation pour le placement d'une camionnette ;

Considérant que le stationnement dans la rue est soumis au système de stationnement alternatif ;

Considérant qu'il s'agit de préserver la sécurité des usagers ;

ORDONNE à l'unanimité :

Article 1 : Le stationnement des véhicules est interdit à hauteur de l'habitation sise rue Entre-deux-Villes, 46 à 4670 BLEGNY et ce, de l'autre côté de la chaussée sur une longueur de 10 mètres le samedi 25 mai et le dimanche 26 mai 2019 de 7h30 à 16h00.

Article 2 : Les signaux routiers nécessaires quant aux différentes mesures d'interdiction seront placés aux endroits 24 heures avant le déménagement.

Article 3 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 4 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Délibération du Collège communal
en date du 29 avril 2019

Suite – objet : **ORDONNANCE DE POLICE – DEMENAGEMENT RUE ENTRE-DEUX-
VILLES FACE AU 46.**

Article 5 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au
Dirigeant de la Police locale de Blegny et au Service des Travaux pour suite utile.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

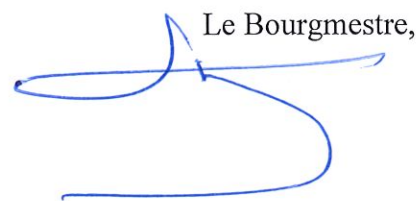
Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,



AVIS DE PUBLICATION

Le 29 avril 2019, le Collège communal a pris une ordonnance de police relative à un déménagement rue Entre-deux-Villes n° 46/11 les 25 et 26 mai 2019.

Le texte de cette ordonnance est déposé à l'examen du public, au Secrétariat communal, rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY, à partir de ce jour, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Fait à Blegny, le - 6 MAI 2019

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,

Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,

Marc BOLLAND

